

# Introduction

## Guy Selderslagh

Chers collègues, chers amis,

Je suis, comme chaque année, très heureux de vous accueillir, à l'occasion de cette 14<sup>e</sup> édition, de l'Université d'été de l'Enseignement catholique que nous avons intitulée « La Démocratie, un enjeu d'école ».

Quelques mots pour introduire la thématique et l'organisation de cette journée.

### 1. Démocratie fatiguée

Le journal *Le Monde* intitulait, au début de ce mois d'août, une de ses séries d'été « Démocraties fatiguées ». Ce titre et ce qualificatif me semblent particulièrement bien choisis pour décrire ce que l'on peut observer en Belgique et en Europe aujourd'hui.

Pour illustrer cela, j'ai choisi de reprendre quelques remarques, dans le rapport de mai 2018, du président du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, Thorbjørn Jagland :

- En 2017, le rapport insistait déjà sur la dangereuse montée du populisme et posait la question de savoir si le système de contre-pouvoirs était suffisamment puissant en Europe. Cette menace existe toujours un an après.
- Les droits de l'Homme, la démocratie et l'État de droit dépendent des institutions qui leur donnent forme. Mais, aux yeux des populistes qui invoquent la proclamée « volonté du peuple » pour museler l'opposition, ces contre-pouvoirs sont souvent considérés comme un obstacle à détruire. Ce sont précisément ces tendances émergentes – illustrées par de très inquiétants exemples – que le présent rapport relève. Il constate les émergences de gouvernements issus de partis populistes, à l'est de l'Europe, mais aussi présence significative de ces partis, au pouvoir en Autriche et en Italie, ou dans les parlements au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, en Espagne, aux Pays-Bas, etc..
- En ce qui concerne l'efficacité, l'impartialité et l'indépendance du système judiciaire : les tentatives de remise en cause de l'indépendance judiciaire sont de plus en plus fréquentes, que ce soit par des pressions politiques sur les nominations des juges, par un relâchement quant au principe de leur inamovibilité ou par l'octroi à l'exécutif de prérogatives lui permettant de remplacer à son gré les présidents de tribunaux. De la même manière, au niveau international, le rapport constate que des États membres contestent la suprématie de la Convention européenne des droits de l'Homme (STE n° 5, la Convention), et cherchent à donner aux tribunaux nationaux le droit de passer outre à des arrêts de la Cour et refusent d'appliquer ces arrêts pour des raisons politiques ;
- En ce qui concerne la liberté d'expression : le nombre d'infractions signalées à la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes reste orienté à

la hausse. On a également constaté une augmentation des agressions physiques à l'encontre de journalistes. L'an dernier, cinq journalistes ont été tués dans les territoires couverts par le Conseil de l'Europe et le nombre de journalistes en détention, qui s'élèverait à 125, n'a jamais été aussi important. La fermeture arbitraire de médias, le blocage de contenus en ligne sur la base de critères subjectifs et les problèmes liés au manque de transparence de la propriété des médias sont également préoccupants ;

- En ce qui concerne la liberté de réunion et la liberté d'association : un certain nombre de pays ont élaboré ou adopté des lois oppressives ayant pour effet de museler les organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme et les défenseurs des droits de l'Homme, ou les ont affaiblies par divers autres moyens. Dans un nombre croissant d'États, l'espace dévolu à la société civile se rétrécit et des manifestations publiques pacifiques sont considérées et traitées comme dangereuses ;
- En ce qui concerne les institutions démocratiques : on note une utilisation de plus en plus offensive de la technologie pour influencer les processus et les résultats électoraux, avec le risque de saper la confiance du public dans le système électoral. Trop souvent, l'accès des citoyens aux comptes des partis politiques est limité, les organes qui supervisent les élections manquent d'indépendance et les sanctions sont insuffisantes. La corruption, parfois généralisée, continue d'être un problème.
- En ce qui concerne les sociétés inclusives : les conclusions du rapport font état d'une influence croissante du discours xénophobe et populiste sur l'opinion publique. Par ailleurs, on continue d'observer un déferlement de propos haineux, souvent accentué par un usage malveillant des nouvelles technologies. Les inégalités entre les sexes et la persistance de la violence fondée sur le sexe restent des préoccupations majeures, et des cas de refoulement de migrants et de réfugiés, parfois avec violence, ont été signalés.

Après cette énumération peu rassurante, d'une organisation pourtant peu connue pour ses excès de langage, on peut évidemment comprendre l'attention et l'urgente nécessité ressentie de dispenser à tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles une éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Cette urgence a également mis en évidence combien fait consensus la perception de l'école, comme lieu central dans l'apprentissage de la démocratie.

Le décider n'en fait pourtant pas une évidence à mettre en œuvre !

## **2. Démocratie : objet multi dimensionnel**

La démocratie n'est pas un état stable. On ne peut pas dire on y est, qu'on l'a, qu'elle est acquise définitivement et qu'on peut dormir sur ses deux oreilles.

La démocratie, c'est un objet multidimensionnel, à la fois « *un cadre juridique, un ensemble d'institutions et de procédures, mais c'est aussi un projet de société, un système de valeurs* », et même plus un désir collectif, et une projection dans l'avenir. Et tout cela semble, de plus en plus difficile aujourd'hui, à transmettre.

### 3. L'école pour tous est une production de la démocratie contemporaine

Pour le grand historien et politologue français, René Rémond<sup>1</sup>, le déficit démocratique dans notre société est en grande partie la conséquence d'un déficit d'éducation à la citoyenneté dans la mesure où il n'existe plus de lieux où celle-ci se fasse. Le rôle de l'école demeure ainsi essentiel car « [...] la démocratie appelle une éducation. On ne naît pas démocrate : on le devient. La démocratie ne va pas de soi, elle n'est pas naturelle : elle est même le contraire de l'état de nature. C'est le produit de l'histoire, une construction de la raison, maintenue par la volonté. Que la raison défaille, ou que la volonté se relâche, et la démocratie risque de succomber. Elle n'est inscrite dans le code génétique d'aucun peuple. Aussi est-elle fragile et ses réalisations précaires. Chaque génération doit la réinventer. Elle requiert donc une éducation qui comporte l'apprentissage de ce qu'est la politique, son pouvoir et ses limites. »<sup>2</sup>

L'école est donc clairement sommée de devenir un lieu d'apprentissage de la démocratie.

L'école de masse d'aujourd'hui, accessible et obligatoire pour tous, est déjà une production de la démocratie occidentale des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. On voit bien, dans les régions du monde qui n'ont pas connu les mêmes évolutions politiques et sociales que l'Europe occidentale, que l'école pour tous n'est pas acquise et parfois loin de là.

En 1983, la loi de prolongation de l'obligation scolaire répondait notamment à cet impératif. Cette prolongation était déjà appelée de ses vœux par le législateur dans le Pacte scolaire conclu en novembre 1958 et qui indiquait sous la rubrique « Extension démocratique de l'enseignement » qu'un des principaux soucis de tout gouvernement devait être la prolongation de la scolarité. Cette loi sur la prolongation de la scolarité obligatoire qui ne fut votée qu'en juin 1983.

Plus tard (1997), le décret « Mission » réaffirmera, en son article 6, ces deux objectifs :

« 1<sup>o</sup> promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;

3<sup>o</sup> préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures. »

Cette préoccupation se révèle constante et toujours actuelle. Pensons simplement, dans le vaste contexte de réforme en cours avec le Pacte pour un Enseignement d'Excellence, le titre de l'axe stratégique 4 qui fait foi de la permanence de ce souci des pouvoirs publics de faire avancer une école à la fois témoignage et lieu de transmission de la démocratie : cet axe s'intitule « Afin d'améliorer le rôle de l'enseignement comme source d'émancipation sociale tout en misant sur l'excellence pour tous, favoriser la mixité et l'école inclusive dans l'ensemble du système éducatif tout en développant des stratégies de lutte contre l'échec scolaire, le décrochage et le redoublement ».

---

<sup>1</sup> R. REMOND, *La démocratie appelle une éducation*, Le Monde, 15 juin 1993, [http://www.lemonde.fr/societe/article/2007/04/14/rene-remond-la-democratie-appelle-une-education\\_896311\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2007/04/14/rene-remond-la-democratie-appelle-une-education_896311_3224.html)

<sup>2</sup> *Idem*

#### 4. L'école de la démocratie, tensions et paradoxes

Mais ces évolutions de l'école ont en réalité exacerbé une tension qui existait déjà dans ses fondements.

**Marcel Gauchet** écrit dans *La démocratie contre elle-même* (2002) : « [...] derrière la découverte des problèmes de l'école, il y va de la prise de conscience de ce qu'est en vérité l'école. Ce sont ses antinomies d'origine, ses contradictions structurelles, les tensions inhérentes à son projet qui se révèlent à nous. Former des individus : le dessein est en lui-même grevé par la contradiction. Il a été longtemps possible de ne pas le savoir. Force est de s'en rendre compte quand la demande de reconnaissance de l'individu se met à jouer contre la possibilité de le former. »<sup>3</sup>

Ces contradictions trouvent leur source dans le paradoxe constitutif de l'école, à savoir celui d'être « [...] une institution holiste dans son principe, mais retournant l'exercice de la contrainte collective au service de son contraire : la promotion de l'individu »<sup>4</sup>. Le lien avec la démocratie et la société n'en est que plus clair lorsque **M. Gauchet** évoque « l'utopie par excellence du gouvernement des hommes dans le cadre de la société des individus ; les conduire et les constituer entièrement, mais sans jamais les contraindre, et de telle sorte que tout soit vécu par eux comme tenant à leur initiative autonome »<sup>5</sup>.

La mise en œuvre de l'enseignement rénové portait en elle la poursuite de deux intentions distinctes et en perpétuelle tension (contradiction ?). Ces intentions étaient, d'un côté, un projet d'émancipation sociale et, de l'autre, un projet personnaliste d'épanouissement individuel.

Si l'école est donc clairement sommée, comme je viens de le dire, c'est sans que cette contradiction n'ait jusqu'ici trouvé un compromis stabilisé.

Mais ces tensions ne sont pas spécifiques à l'école, ce sont aussi celles que l'on retrouve dans la société.

Pour le sociologue **Jean-Pierre Le Goff**, « Ces questions qui se posent au sein de l'éducation interrogent de manière plus générale, par effet miroir, la vie démocratique qui se déploie en dehors de l'école. « [...] la question de fond est de savoir si la tension constitutive de la démocratie, entre l'émancipation de l'individu qui l'amène à une forme d'autonomie et son insertion [...] au sein de la collectivité, avec ce qu'elle implique de dettes et devoirs, n'a pas opéré une sorte de basculement et rompu l'équilibre entre l'individualisme et l'appartenance collective qui avait jusqu'alors été maintenu tant bien que mal. »<sup>6</sup>

#### 5. La démocratie par l'école : Transmettre la démocratie sans pouvoir être (par essence) démocratique

Mais si l'école peut être/doit être un lieu d'apprentissage de la démocratie, elle n'est pour autant pas une démocratie car « fondée sur une double inégalité : celle de l'âge (générationnelle) et celle des savoirs, elle ne met pas aux prises des « égaux »<sup>7</sup>.

La pratique de la démocratie dans les écoles connaît donc, par essence, des limites, des contradictions qui peuvent cependant aussi être des opportunités.

---

<sup>3</sup> M. Gauchet, *La démocratie comme elle-même*, Gallimard, 2002.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 115

<sup>5</sup> *Idem*, p.134.

<sup>6</sup> J-P. LE GOFF, *Malaise dans la démocratie*, Editions Stock, 2016, pp. 27-28.

<sup>7</sup> *Idem*.

Cependant, dans cette réflexion relative à l'introduction de fonctionnements démocratiques dans l'institution scolaire, nous pouvons penser à la démocratie participative qui « [...] se caractérise par deux traits importants : la participation individualisée et directe des citoyens, d'une part, et, d'autre part, la mise en place d'une délibération, à savoir un échange coopératif d'arguments orienté vers la recherche de la meilleure solution/décision »<sup>8</sup>.

**Alain Touraine**<sup>9</sup> ne dit pas autre chose, lorsqu'il proclame que la connaissance doit rester au cœur de l'éducation. Il identifie deux buts d'égale importance que sont d'un côté, la formation de la raison et la capacité d'action rationnelle et, de l'autre, le développement de la créativité personnelle et de la reconnaissance de l'autre comme sujet. Ce deuxième versant est indispensable à l'intégration dans la démocratie qui est avant tout « [...] une politique de la reconnaissance de l'autre »<sup>10</sup>.

Alors, comment évoquer la manière dont l'école peut transmettre les valeurs démocratiques et former des individus adaptés à la société ?

Cette intégration dans la société est justement interrogée par **M. Gauchet** qui voit dans l'injection continue de liberté dans un système de l'autorité qu'est l'école, une dérive qui malmène cette fonction. Dès lors que l'enfant est passé du statut d'apprenant que l'on devait modeler à celui d'adulte en puissance doté d'un droit à l'épanouissement personnel selon ses compétences propres et cela sans contraintes, l'intégration dans la société est devenue plus problématique. Pour preuve de cela, il démontre combien l'école dans sa volonté d'effacer « tous les repères de nature à faire ressortir l'écart des aptitudes au nom de l'identique dignité des êtres qu'il ne faudrait pas blesser par d'humiliantes comparaisons [...] C'est ignorer combien il importe, du point de vue d'une socialisation démocratique, de permettre au sujet de se situer et de s'orienter dans un champ dont il appréhende très tôt les contraintes normatives et les mécanismes de valorisation-hiérarchisation s'agissant des capacités personnelles comme de la division du travail social »<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> H. POURTOIS et J. PITSEYS, *La démocratie participative en question*, La Revue Nouvelle, numéro 7/2017, p.32.

<sup>9</sup> A. TOURAINE, pp. 206-207.

<sup>10</sup> *Idem*, p.12.

<sup>11</sup> M. GAUCHET, p. 145.